



Bulletin trimestriel des statistiques du commerce extérieur

DEUXIEME TRIMESTRE 2022

AVERTISSEMENT

L'Institut National de la Statistique et de la Démographie (INStaD) a le plaisir de mettre à la disposition du public les statistiques trimestrielles sur les échanges extérieurs de marchandises du Bénin avec ses partenaires commerciaux. Les transactions de biens sont évaluées à partir des déclarations en douane.

Les exportations sont exprimées en valeur FAB (Franco A Bord) et les importations en valeur CAF (Coût Assurance Fret).

Les données de base traitées et présentées en tableaux sont extraites avec le logiciel EUROTRACE, suivant la quatrième révision de la Classification Type pour le Commerce International (CTCI4). Ces informations proviennent du système informatisé des services douaniers hors énergie électrique.

Dans la présente édition du bulletin, les statistiques publiées portent sur quarante-trois (43) bureaux de douane sur cinquante-neuf (59), soit un taux de couverture de 72,9%.

Les statistiques publiées sont sujettes à des révisions périodiques.

Ventes à l'extérieur	Achats à l'extérieur
(Millions FCFA)	(Millions FCFA)
Valeur totale 185 235,1	Valeur totale 495 336,3
Coton non cardé ni peigné 131 331,8	Riz semi-blanchi 110 519,1
Fruits à coque comestibles 12 087,7	Huiles de pétrole 78 012,9
Tourteaux et autres résidus solides 7 642,2	Engrais n.d.a. 29 251,9
ASIE: 79,2%	AFRIQUE: 11.596 AMERIQUE: 10.796 ASIE: 53.796

1. EVOLUTION GLOBALE DES ECHANGES

Evaluées à 185,2 milliards de FCFA au deuxième trimestre 2022, contre 176,7 milliards de FCFA un trimestre plus tôt, les exportations de marchandises du Bénin ont connu une évolution de 4,9%.

Au deuxième trimestre 2022, les principaux produits vendus à l'extérieur, origine de la hausse des exportations, sont : les « fruits à coque comestibles (à l'exclusion des fruits oléagineux), frais ou secs, même sans leur coque ou décortiqués » (+6,5 points de pourcentage), le « coton (à l'exclusion des linters), non cardé ni peigné » (+5,6 points de pourcentage), les « huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux... » (+2,3 points de pourcentage), en termes de réexportations, et les « tourteaux et autres résidus solides... » (+1,1 point de pourcentage).

Comparativement au deuxième trimestre 2021, la valeur totale des exportations affiche une croissance de 14,9%. Le « coton (à l'exclusion des linters), non cardé ni peigné » (+24,9 points de pourcentage), les « graines et fruits oléagineux, n.d.a. » (+1,2 point de pourcentage), l'« huile de coton et ses fractions » (+0,9 point de pourcentage) et les « huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux... » (+0,6 point de pourcentage), en termes de réexportations, sont les principaux produits vendus à l'extérieur ayant contribué à la hausse des exportations.

Les importations de marchandises sont en baisse par rapport au trimestre précédent. En effet, au deuxième trimestre 2022, elles sont évaluées à 495,3 milliards de FCFA, contre 505,2 milliards de FCFA un trimestre plus tôt, soit une régression de 1,9%.

Les principaux biens acquis à l'extérieur ayant contribué à la baisse des importations du trimestre sous revue sont : les « engrais n.d.a. » (-2,7 points de pourcentage), les « hétérosides ; glandes et autres organes et leurs extraits ; sérums, vaccins et produits similaires » (-2,2 points de pourcentage), le « fil machine en fer ou en acier » (-1,5 point de pourcentage) et les « autres tubes et tuyaux » (-1,2 point de pourcentage).

En glissement annuel, les acquisitions de biens ont connu une augmentation (+2,0%). Cette hausse est expliquée par un accroissement des importations de « riz semi-blanchi, même poli, glacé, étuvé ou converti (y compris le riz en brisures) » (+3,3 points de pourcentage), des « engrais n.d.a. » (+3,0 points de pourcentage), des « huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux... » (+1,8 point de pourcentage), des « appareils électriques pour la téléphonie ou la télégraphie par fil » (+0,8 point de pourcentage) et de « bitume de pétrole, coke de pétrole et mélanges bitumineux, n.d.a. » (+0,7 point de pourcentage).

Principaux produits échangés

La valeur totale des dix (10) principaux produits exportés au cours du deuxième trimestre 2022 s'élève à 169,3 milliards de FCFA, soit 91,4% de la valeur des exportations.

Le « coton (à l'exclusion des linters), non cardé ni peigné » est largement en tête des ventes à l'extérieur au cours du trimestre, affichant une valeur de 131,3 milliards de FCFA (115 393,8 tonnes). Il est suivi des « fruits à coque comestibles (à l'exclusion des fruits oléagineux), frais ou secs, même sans leur coque ou décortiqués » cédées à 12,1 milliards de FCFA (22 479,2 tonnes), viennent ensuite les « tourteaux et autres résidus solides...» vendus pour 7,6 milliards de FCFA (168 770,2 tonnes), les « huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux... » pour une valeur de 6,1 milliards de FCFA (10 889,5 tonnes) et enfin le « fil machine en

fer ou en acier » vendues pour un montant total de 2,6 milliards de FCFA (4 642,8 tonnes).

<u>Tableau n°1</u>: Top 10 des produits exportés

Rang	Code CTCI	Produits	Valeur (millions FCFA)	Poids net (tonnes)	Part (%)			
1	2631	Coton (à l'exclusion des linters), non cardé ni peigné	131 331,8	115 393,8	70,9			
2	0577	Fruits à coque comestibles	12 087,7	22 479,2	6,5			
3	0813	Tourteaux et autres résidus solides	7 642,2	168 770,2	4,1			
4	3346	Huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux	6 119,7	10 889,5	3,3			
5	6761	Fil machine en fer ou en acier	2 647,7	4 642,8	1,4			
6		Barres (autres que le fil machine du sous-groupe 676.1), en fer ou en acier,	3 536,1	1,1				
7	2237	Graines et fruits oléagineux, n.d.a.	1 909,9	6 761,4	1,0			
8		Bois de conifères, sciés ou désossés longitudinalement, tranchés ou déroulés, même rabotés, poncés	1 886,2	9 305,4	1,0			
9	4212	Huile de coton et ses fractions	1 834,9	1 134,3	1,0			
10	2223	Graines de coton 1 789,7 19 174,5						
		Total	169 293,4	362 087,2	91,4			

Source: INStaD, septembre 2022

Quant à la valeur des dix (10) principaux produits à l'achat pour ce même trimestre, elle s'établit à 299,6 milliards de FCFA, soit 60,5 % de la valeur totale des importations.

Au classement des dix (10) principaux produits acquis à l'extérieur au deuxième trimestre 2022, on retrouve à la première place le « riz semi-blanchi, même poli, glacé, étuvé ou converti (y compris le riz en brisures) » pour une valeur de 110,5 milliards de FCFA (433 699,8 tonnes). Ensuite, les « huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux... » acquises pour un montant de 78,0 milliards de FCFA (132 598,7 tonnes) se positionnent au deuxième rang et enfin, viennent en troisième position les « engrais n.d.a. », pour une valeur de 29,3 milliards de FCFA (86 033,6 tonnes).

Tableau n°2: Top 10 des produits importés

Rang	Code CTCI	Produits	Valeur (millions de FCFA)	Poids net (tonnes)	Parts (%)				
1	0423	Riz semi-blanchi, même poli, glacé, étuvé ou converti (y compris le riz en brisures)	110 519,1	433 699,8	22,3				
2	3346	Huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux	78 012,9	132 598,7	15,7				
3	5629	Engrais, n.d.a.	29 251,9	86 033,6	5,9				
4	0123	Viandes et abats comestibles, frais, réfrigérés ou congelés, des volailles	34 376,6	3,6					
5	0342	Poissons congelés (à l'exception des filets de poisson et du poisson haché) 14 323,7 25 090,7							
6	6761	Fil machine en fer ou en acier	12 439,6	22 802,1	2,5				
7	5429	Médicaments, n.d.a.	11 932,2	2 221,4	2,4				
8	7812	Véhicules à moteur pour le transport des personnes, n.d.a.	10 032,0	8 682,2	2,0				
9	3354	Bitume de pétrole, coke de pétrole et mélanges bitumineux, n.d.a. 8 313,5 43 69							
10	7641	Appareils électriques pour la téléphonie	356,8	1,5					
		Total	299 648,4	789 553,2	60,5				

Source: INStaD, septembre 2022

2. PRINCIPAUX PARTENAIRES A L'EXPORTATION

Le Bangladesh confirme sa place de leader dans le rang des pays clients du Bénin, avec 48,7% de la valeur globale des ventes à l'extérieur.

Les produits exportés vers ce pays sont : le « coton (à l'exclusion des linters), non cardé ni peigné » pour une valeur totale de 90,1 milliards de FCFA (correspondant à un volume de 83 107,0 tonnes) et les « déchets de coton (y compris les déchets de fils et les effilochés) » pour un montant de 13,1 millions de FCFA (50,1 tonnes).

L'Inde occupe la deuxième place avec 14,4% de la valeur des ventes au trimestre sous revue après avoir gagné deux positions par rapport au trimestre précédent les principaux biens expédiés vers ce pays, au titre de ce trimestre, sont : les « fruits à coque comestibles... » (20 685,5 tonnes) pour 10,8 milliards de FCFA, les « tourteaux et autres résidus solides... » (143 313,0 tonnes) pour 5,9 milliards de FCFA, les « bois de conifères, sciés ou désossés longitudinalement, tranchés ou déroulés, même rabotés, poncés ou collés par jointure digitale, d'une épaisseur excédant 6 mm», (9 240,9 tonnes) pour 1,9 milliard de FCFA, le « coton (à l'exclusion des linters), non cardé ni peigné » (1 580,1 tonnes) d'un montant de 1,6 milliard de FCFA et les « huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux... » (7 979,9 tonnes) d'un montant de 4,8 milliards de FCFA, destinées exclusivement à la réexportation.

Classée deuxième au trimestre précédent, la **Chine** perd une place et se positionne au troisième rang et enregistre 6,8% de la valeur globale des produits vendus à l'extérieur au titre du deuxième trimestre 2022. Les principaux produits exportés vers ce partenaire sont : le « **coton (à l'exclusion des linters), non cardé ni peigné** » pour une valeur de 8,0 milliards de FCFA (6 755,6 tonnes), les « **fèves de soja** » vendues pour un montant total de 0,9 milliard de FCFA (2 576,8 tonnes) et les « produits laminés plats, en fer ou en aciers... » pour une valeur de 0,7 milliard de FCFA.

Le **Pakistan** se maintient dans le top 10 des partenaires à l'exportation au deuxième trimestre 2022 en occupant le quatrième rang. Le montant des ventes de marchandises à ce pays s'élève à 8,6 milliards de FCFA, représentant 4,6% de la valeur totale des exportations. Le « **coton (à l'exclusion des linters), non cardé ni peigné** », constitue le seul produit expédié vers ce pays (8,6 milliards de FCFA correspondant à 7 068,9 tonnes).

Classée troisième au premier trimestre 2022, l'**Egypte** perd deux places et se positionne au cinquième rang un trimestre plus tard avec 3,8% de la valeur des expéditions de marchandises. Le « **coton (à l'exclusion des linters), non cardé ni peigné** » d'une valeur de 7,1 milliards de FCFA (5 651,3 tonnes) est le seul bien exporté vers ce pays.

Classé septième au trimestre sous revue avec une part de 2,3% de la valeur totale des exportations de biens, le **Tchad** gagne une place par rapport au trimestre précédent. Les « barres (autres que le fil machine du sous-groupe 676.1), en fer ou en acier, simplement forgées, laminées ou filées à chaud ; y compris celles ayant subi une torsion après laminage » d'une valeur de 1,9 milliard de FCFA (3 312,0 tonnes) et le « fil machine en fer ou en acier » pour une valeur de 1,8 milliard de FCFA (3 344,0 tonnes) apparaissent comme principaux biens exportés vers ce pays.

La Turquie gagne cinq positions dans le classement par rapport au trimestre précédent et occupe la huitième place au trimestre sous revue avec 1,9% de la valeur totale des exportations de biens. Le « **coton (à l'exclusion des linters), non cardé ni**

peigné » (2 002,1 tonnes) pour 3,3 milliards de FCFA puis les « **graines de coton** » (1 610,1 tonnes) pour 0,2 milliard de FCFA.

L'Ukraine maintient sa position de la neuvième place du trimestre précédent au trimestre sous revue avec 1,9% de la valeur totale des exportations de biens. Le « **coton (à l'exclusion des linters), non cardé ni peigné** » (2 136,8 tonnes) est le seul produit vendu à ce partenaire pour un montant de 3,4 milliards de FCFA.

Le **Vietnam** perd quatre places et occupe le dixième rang au deuxième trimestre 2022. Ce pays totalise 1,4% des exportations de biens. Le « **coton** (à l'exclusion des linters), non cardé ni peigné » constitue l'unique bien acquis par ce pays pour une valeur de 3,4 milliards de FCFA (2 136,8 tonnes).

Principaux partenaires à l'exportation dans l'espace CEDEAO

Les exportations du Bénin vers ses pays clients de la CEDEAO s'établissant à 12,0 milliards de FCFA au deuxième trimestre 2022. Les cinq principaux clients sont respectivement le Togo, le Nigéria, le Burkina Faso, le Niger et la Côte d'Ivoire.

Le Togo se positionne en tête du peleton au deuxième trimestre de l'année 2022, totalisant 46,8% de la valeur des ventes des produits béninois dans l'espace CEDEAO.

Les « tissus de coton, écrus... », l' « huile de coton et ses fractions » et le « fil machine en fer ou en acier », constituent les principaux biens exportés vers le Togo. Leurs ventes s'élèvent respectivement à 1,7 milliard de FCFA (528,2 tonnes), 0,8 milliard de FCFA (122,2 tonnes) et 0,5 milliard de FCFA (800,0 tonnes) au cours du trimestre.

Classé deuxième au trimestre sous revue, le **Nigéria** englobe 17,1% de la valeur des ventes des produits béninois au sein de la **CEDEAO**. L'« **huile de coton et ses fractions** », pour une valeur de 1,0 milliard de FCFA (1 012,1 tonnes), l' « **huile de palme et ses fractions** » d'une valeur de 0,5 milliard de FCFA (1 122,6 tonnes) et les « **savons, produits et préparations organiques tensio-actifs à usage de savon...** », pour un montant de 0,2 milliard de FCFA (128,0 tonnes), constituent les principaux produits vendus à ce partenaire commercial.

Le **Burkina Faso** occupe la troisième place au trimestre sous revue, enregistrant 10,4% de la valeur des ventes des produits béninois dans l'espace **CEDEAO**. Les expéditions de biens vers ce pays sont dominées par les « **graines de coton** », pour un montant de 0,9 milliard de FCFA (9 990,8 tonnes) et les « **jus de tout autre fruit (autre qu'agrume) ou légume ; mélanges de jus de fruits ou de légumes** », pour une valeur de 0,1 milliard de FCFA (477,3 tonnes).

Le **Niger** perd une place et occupe la quatrième position au deuxième trimestre 2022, avec une part de 8,9% de la valeur des ventes des produits béninois dans la zone **CEDEAO**. Les principaux biens exportés vers ce pays sont : les « **tourteaux et autres résidus solides...** » (0,5 milliard de FCFA), les « **articles de transport ou d'emballage, en matières plastiques...** », d'un montant de 0,2 milliard de FCFA et les « **bières de malt (y compris l'ale, le stout et le porter)** » (0,1 milliard de FCFA).

La **Côte d'Ivoire** garde le même rang (cinquième) du trimestre passé au cours du trimestre sous revue, totalisant 6,4% de la valeur des ventes des produits béninois dans l'espace économique. Les « **préparations alimentaires, n.d.a.** », les « **jus de tout autre fruit...** » et le « **lait et crème de lait, concentrés ou sucrés** » sont les principaux biens exportés vers ce pays respectivement pour 0,3 milliard de FCFA, 0,2 milliard de FCFA et 0,1 milliard de FCFA.

3. PRINCIPAUX PARTENAIRES A L'IMPORTATION

Au deuxième trimestre de l'année 2022, l'Inde garde la première position du trimestre précédent dans le top 10 des principaux fournisseurs du Bénin.

Au deuxième trimestre 2022, l'Inde totalise 21,7% de la valeur des marchandises achetées par notre pays. Les biens provenant de ce partenaire commercial pour le compte du trimestre sous revue s'élèvent à 107,7 milliards de FCFA, contre 72,3 milliards de FCFA un trimestre plus tôt, soit une augmentation de 49,0%. Les biens acquis en provenance de ce pays sont : le « riz semi-blanchi, même poli, glacé, étuvé ou converti (y compris le riz en brisures) » pour un montant de 78,0 milliards de FCFA (308 504,5 tonnes), les « huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux... » pour 17,1 milliards de FCFA (22 629,2 tonnes), les « autres sucres de canne ou de betterave, et saccharose chimiquement put, à l'état solide » pour un montant de 1,3 milliard de FCFA et les « médicaments, n.d.a. » pour 1,1 milliard de FCFA.

La Chine occupe la deuxième place des fournisseurs du Bénin au trimestre sous revue comme au trimestre passé. Elle totalise 10,6% de la valeur des biens acquis à l'extérieur et les achats de biens en provenance de ce pays s'établissent à 52,5 milliards de FCFA au deuxième trimestre 2022, contre 69,6 milliards de FCFA au trimestre précédent, soit une baisse de 24,6%. Les « produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, peints, vernis ou revêtus de matières plastiques » pour 3,5 milliards de FCFA (6 526,5 tonnes), le « fil machine en fer ou en acier» d'une valeur de 3,0 milliards de FCFA (7 852,2 tonnes), les « motocycles (y compris les cyclomoteurs) et cycles équipés d'un moteur auxiliaire, avec ou sans side-cars » pour 2,8 milliards de FCFA, les « autres tissus, contenant au moins 85 p. 100 en poids de coton, blanchis, teints, imprimés ou autrement traités, d'un poids n'excédant pas 200 g/m2 » d'une valeur de 2,8 milliards de F CFA, les « véhicules automobiles pour le transport de marchandises » pour 2,5 milliards de FCFA, les « barres (autres que le fil machine du sous-groupe 676.1), en fer ou en acier, simplement forgées, laminées ou filées à chaud; y compris celles ayant subi une torsion après laminage » pour 1,9 milliard et les « machines à laver la vaisselle... » pour un montant de 1,1 milliard de F CFA, constituent les principaux biens importés de ce pays.

Les **Etats-Unis** gagnent deux places au deuxième trimestre 2022 en occupant la troisième place. Le montant des achats de marchandises de ce pays s'élève à 45,0 milliards de FCFA, représentant 9,1% de la valeur totale des importations. Les «engrais, n.d.a.», le « bitume de pétrole, coke de pétrole et mélanges bitumineux, n.d.a.», les « véhicules à moteur pour le transport des personnes, n.d.a.», les « viandes et abats comestibles, frais, réfrigérés ou congelés, des volailles du sous-groupe 001.4 » et les « butanes liquéfiés » constituent les principaux produits acquis dans ce pays pour des valeurs respectives de 29,2 milliards de FCFA, 5,5 milliards de FCFA, 3,9 milliards de FCFA, 2,6 milliards de FCFA et 1,2 milliard de FCFA.

La **France**, troisième au trimestre passé, perd une place et devient quatrième au cours du deuxième trimestre. Les biens achetés dans ce pays au trimestre sous revue s'élève à 36,3 milliards de FCFA, contre 39,8 milliards de FCFA un trimestre plus tôt, soit une baisse de 8,9%. Les « **médicaments, n.d.a.** » pour 8,1 milliards de FCFA, le « **contenant des antibiotiques ou leurs dérivés** » d'une valeur de 3,5 milliards de FCFA (543,7 tonnes), les « **viandes et abats comestibles, frais, réfrigérés ou congelés, des volailles du sous-groupe 001.4** » pour 1,7 milliard de FCFA (3 228,4 tonnes) et les « **véhicules à moteur pour le transport des personnes, n.d.a.** » pour 0,9 milliard de FCFA sont les principaux biens achetés dans ce pays.

L'Arabie Saoudite, cinquième au trimestre sous revue se retrouve parmi les 10 principaux partenaires à l'importation du Bénin, pour un montant de 26,1 milliards. Ce pays concentre 5,3% de la valeur totale des importations du Bénin pour le compte de ce trimestre. Les principaux produits achetés dans ce pays au titre de la période sous revue sont les « huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux... », pour une valeur de 24,8 milliards de FCFA (32 563,5 tonnes) et les « ciments hydrauliques (y compris les ciments non pulvérisés dits clinkers), même colorés » pour un montant de 1,3 milliard de FCFA (38 000,0 tonnes).

Principaux partenaires à l'importation dans l'espace CEDEAO

Les importations du Bénin en provenance des pays de la CEDEAO ont accru de 6,4% par rapport au premier trimestre 2022 pour s'établir à 45,4 milliards au deuxième trimestre 2022. Les trois principaux pays fournisseurs du Bénin sont : le Nigeria, le Togo et la Côte d'Ivoire.

Le Nigéria garde la première place du trimestre précédent au deuxième trimestre 2022, parmi les fournisseurs du Bénin dans l'espace CEDEAO.

Ce partenaire commercial a fourni au Bénin 46,9% de la valeur des achats de biens en provenance de l'espace communautaire. Les principaux biens acquis de ce pays sont : les « huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux... » d'une valeur de 9,9 milliards de FCFA (27 701,2 tonnes), le « fil machine en fer ou en acier » d'un montant de 5,7 milliards de FCFA (9 275,1 tonnes) et les « barres (autres que le fil machine du sous-groupe 676.1), en fer ou en acier, simplement forgées, laminées ou filées à chaud ; y compris celles ayant subi une torsion après laminage » pour une valeur de 1,7 milliard de FCFA (2 959,0 tonnes).

Le **Togo** maintient la deuxième position du premier trimestre 2022 au cours du trimestre sous revue. Il regroupe 22,5% de la valeur totale des acquisitions de biens en provenance de la zone économique. Les principaux produits achetés au **Togo** sont : le « bitume de pétrole, coke de pétrole et mélanges bitumineux, n.d.a. » d'une valeur de 1,0 milliard de FCFA (3 924,4 tonnes), les « huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux...» d'une valeur de 0,7 milliard de FCFA, les « bières de malt (y compris l'ale, le stout et le porter) » d'un montant de 0,5 milliard de FCFA, le «riz semi-blanchi, même poli, glacé, étuvé ou converti (y compris le riz en brisures) » pour 0,5 milliard de FCFA (5 821,3 tonnes) et l' « huile de palme et ses fractions » pour 0,4 milliard de FCFA (1 128,4 tonnes).

La **Côte d'Ivoire** gagne une place pour se classer troisième au cours du trimestre sous revue. La valeur des achats de biens en provenance de ce pays s'élève à 5,8 milliards de FCFA, représentant 12,7% de la valeur des importations au sein de la communauté. Les principaux produits importés de ce pays sont : les « **insecticides conditionnés pour la vente au détail, à l'état de préparations ou sous forme d'articles** » d'une valeur de 2,4 milliards de FCFA, les « **boîtes, sacs, pochettes, cornets et autres emballages en papier, carton, ouate de cellulose ou nappes de fibres de cellulose; cartonnages de bureau, de magasin ou similaires » pour 0,8 milliard de FCFA (641,4 tonnes) et les « sacs et sachets d'emballage en matières textiles** » pour 0,2 milliard (107,2 tonnes).

 $\underline{\text{Tableau n°3}}: \text{Top 10 des partenaires à l'exportation et à l'importation}$

Rang	Top 10 des partenaires à l'exportation				Rang	Top 10 des p	artenaires à l'importation		
J	Partenaires	Valeur (millions)	Poids (tonnes)	Part (%)	J	Partenaires	Valeur (millions)	Poids (tonnes)	Part (%)
1	Bangladesh	90 146,0	83 157,4	48,7	1	Inde	107 707,3	353 039,2	21,7
2	Inde	26 692,5	190 507,6	14,4	2	Chine	52 457,3	73 136,6	10,6
3	Chine	12 566,7	22 278,7	6,8	3	Etats-Unis	45 038,6	135 834,1	9,1
4	Pakistan	8 608,7	7 068,9	4,6	4	France	36 277,2	26 853,8	7,3
5	Egypte	7 075,7	5 651,3	3,8	5	Arabie Saoudite	26 120,4	70 612,8	5,3
6	Togo	5 614,7	16 249,4	3,0	6	Emirats Arabes Unis	23 644,3	51 521,0	4,8
7	Tchad	4 213,9	7 310,3	2,3	7	Nigéria	21 259,9	51 673,3	4,3
8	Turquie	3 549,0	3 754,9	1,9	8	Espagne	19 927,7	106 617,8	4,0
9	Ukraine	3 434,8	2 136,8	1,9	9	Belgique	14 444,4	16 692,4	2,9
10	Vietnam	2 580,5	2 803,7	1,4	10	Thaïlande	13 139,4	43 251,2	2,7
Total 164 482,4 340 919,1 88,8 Total 360 016,4 929 232,1					929 232,1	72,7			

Source: INStaD, septembre 2022

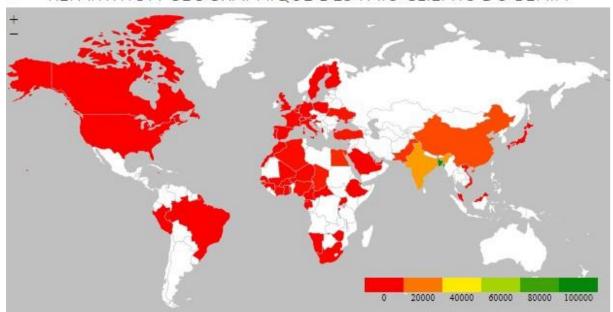
Tableau n°4: Les partenaires à l'exportation et à l'importation de la CEDEAO

Rang	Partenaires à l'exportation			F	Rang	Partenaires :	res à l'importation		
J	Partenaires	Valeur (millions)	Part (%)		J	Partenaires	Valeur (millions)	Part (%)	
1	Togo	5 614,7	46,8		1	Nigéria	21 259,9	46,9	
2	Nigéria	2 047,0	17,1		2	Togo	10 225,1	22,5	
3	Burkina Faso	1 254,0	10,4			Côte d'Ivoire	5 750,2	12,7	
4	Niger	1 064,2	8,9		4	Ghana	4 147,0	9,1	
5	Côte d'Ivoire	767,0	6,4		5	Sénégal	2 073,4	4,6	
6	Mali	475,6	4,0		6	Niger	1 291,5	2,8	
7	Ghana	337,9	2,8		7	Burkina Faso	360,3	0,8	
8	Sénégal	314,3	2,6		8	Sierra Leone	149,9	0,3	
9	Guinée	130,3	1,1		9	Gambie	88,7	0,2	
10	Guinée-Bissau	0,3	0,0		10	Mali	5,0	0,0	
11	Cap-Vert	0,0	0,0		11	Guinée	0,2	0,0	
12	Libéria	0,0	0,0		12	Cap-Vert	0,0	0,0	
13	Sierra Leone	0,0	0,0		13	Libéria	0,0	0,0	
14	Gambie	0,0	0,0		14	Guinée-Bissau	0,0	0,0	
	Total	12 005,2	100,0			Total	45 351,1	100,0	

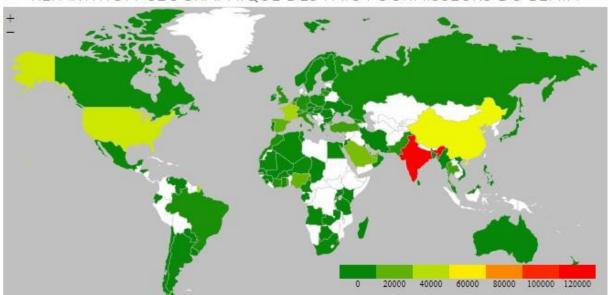
Source: INStaD, septembre 2022

Figure 1 : Situation des échanges avec le monde

REPARTITION GEOGRAPHIQUE DES PAYS CLIENTS DU BENIN



REPARTITION GEOGRAPHIQUE DES PAYS FOURNISSEURS DU BENIN



Source: INStaD, septembre 2022

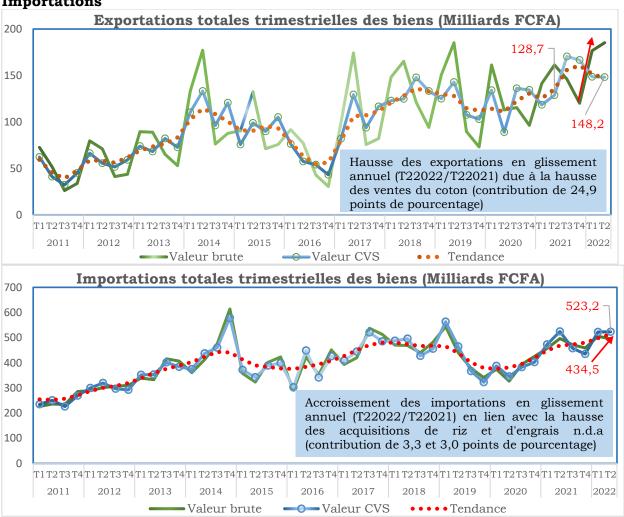
4. SERIES DES FLUX CORRIGEES DES VARIATIONS SAISONNIERES

La dynamique des échanges extérieurs du Bénin est marquée par de fortes variations saisonnières.

L'évolution des différentes séries sur les échanges extérieurs est caractérisée par la présence de phénomènes saisonniers. Les variations saisonnières ne sont significatives que sur quatre (04) périodes (trimestres) aussi bien pour les exportations que pour les importations.

Au cours des quatre derniers trimestres, les exportations du Bénin ont connu une évolution très irrégulière. Les ventes à l'étranger, corrigées des variations saisonnières, se sont établies à 148,2 milliards de FCFA au deuxième trimestre 2022, contre 148,5 milliards de FCFA un trimestre plus tôt, soit une légère baisse de 0,2%. Quant aux achats à l'étranger, corrigés des variations saisonnières, ils ont enregistré une hausse légère de 0,1% en glissement trimestriel pour s'établir à 523,1 milliards de FCFA au cours du trimestre sous revue.

 $\underline{Figure\ 2}$: Illustration de la décomposition des séries sur les Exportations et les Importations



Coefficients saisonniers des séries (modèle multiplicatif)

Flux	ጥ1	то	Т2	Т//
Flux	11	14	13	14
Exportations	1,1	1,3	0,9	0,8
Importations	0,96	0,94	1,04	1,06

Encadré : Méthodologie de calcul du coefficient saisonnier des séries trimestrielles

Le **coefficient saisonnier** est un **coefficient** affecté à une période infra-annuelle (semestre, trimestre ou mois) et qui permet d'illustrer le caractère propice ou non de cette période pour la vente d'un produit ou service **saisonnier**. Il est utilisé pour analyser les périodes de l'année (semestre, trimestre ou mois) où les importations/exportations des biens sont plus hautes ou basses que le reste de l'année.

Ces coefficients sont obtenus après décomposition des séries trimestrielles de 1999 T1 à 2022 T2 des différents flux (importations ou exportations) des échanges commerciaux des biens du Bénin avec ses différents partenaires. Cette décomposition est faite avec le logiciel Jdemetra version 2.2.2 ou tout autre logiciel adapté pour l'analyse des séries chronologiques.

Ainsi, la série initiale du flux considéré (X_F) est decomposée en cinq autres séries sous la forme additive ci-après (tout modèle multiplicatif de composition de la série peut être mis sous forme additive par transformation logarithmique) :

$$X_F = Y_F + T_F + C_F + S_F + I_F$$

Où:

Y_F: Série corrigée des variations saisonnières

T_F: Tendance

C_F: Composante cyclique S_F: Composante saisonnière I_F: Composante irrégulière

Le coefficient saisonnier (CS) d'une période est obtenu par la moyenne arithmétique des composantes saisonnières relatives à cette période sur toute la longueur de la série brute selon la formule ci-après :

$$CS_{Fi} = \frac{1}{n} \sum_{i=1}^{n} S_{Fi}$$

Avec:

n : Nombre total de périodes (semestre, trimestre, mois) ;

F: Flux commercial (exportation ou importation).

Pour plus de détails, veuillez consulter les documents ci-après :

- Charpentier A., Cours de séries temporelles, théorie et applications, ENSAE, Paris, 178 pages.
- Bry X., Analyse et prévision élémentaires des séries temporelles, probabilités et statistiques, Les cahiers de la Statistique et de l'Economie Appliquée, ENEA/STADE, 1998, 58 pages.

Annexe 1 : Composition des régions géographiques

Région	s et Sous-Régions	Effectif	Pays et territoires composites
	Afrique australe	5	Afrique du Sud ; Botswana ; Lesotho ; Namibie ; Swatini
	Afrique centrale	9	Angola ; Cameroun ; Congo ; Gabon ; Guinée équatoriale ; République Centrafricaine, République démocratique du Congo ; Sao Tomé-et-Principe ; Tchad
Afrique	Afrique occidentale	17	Bénin ; Burkina Faso ; Cap-Vert ; Côte d'Ivoire ; Gambie ; Ghana ; Guinée ; Guinée-Bissau ; Libéria ; Mali ; Mauritanie ; Niger ; Nigéria ; Sainte-Hélène ; Sénégal ; Sierra Leone ; Togo
A	Afrique orientale	20	Burundi ; Comores ; Djibouti ; Érythrée ; Éthiopie ; Kenya ; Madagascar ; Malawi ; Île Maurice ; Mayotte ; Mozambique; Océan indien, Territoire Britannique ; Ouganda; Tanzanie; Réunion; Rwanda; Seychelles; Somalie; Zambie; Zimbabwe
	Afrique septentrionale	7	Algérie; Égypte; Libye; Maroc; Sahara occidental; Soudan; Tunisie
	Amérique centrale	8	Belize; Costa Rica; El Salvador; Guatemala; Honduras; Mexique; Nicaragua; Panama
	Amérique du Nord	5	Bermudes; Canada; États-Unis; Groenland; Saint-Pierre- et-Miquelon
Amériques	Amérique du Sud	15	Argentina; Bolivie; Brésil; Chili; Colombie; Équateur; Géorgie du Sud et iles sandwic; Guyana; Guyane française; Îles Falkland (Malvinas); Paraguay; Pérou ;Suriname; Uruguay; Venezuela (République bolivarienne du Venezuela)
Am	Caraïbes	25	Anguilla; Antigua-et-Barbuda; Antilles néerlandaises; Aruba; Bahamas; Barbade; Cuba; Dominique; Grenada; Guadeloupe; Haïti; Îles Caïmans; Îles Turques et Caïques; Îles Vierges américaines; Îles Vierges britanniques; Jamaïque; Martinique; Montserrat; Porto Rico; République dominicaine; Sainte-Lucie; Saint-Kitts-et-Nevis; Saint- Vincent-et-les Grenadines; Trinité-et-Tobago, Bonaire
	Asie centrale	5	Kazakhstan ; Kirghizistan ; Ouzbékistan ; Tadjikistan ; Turkménistan
	Asie du Sud-Est	12	Brunéi Darussalam; Cambodge; Indonésie; Malaisie; Myanmar; Philippines; République démocratique populaire Laos; Singapour; Taiwan, Province de Chine; Thaïlande; Timor-Leste; Viet Nam
Asie	Asie méridionale	9	Afghanistan; Bangladesh; Bhoutan; Inde; Iran, République islamique d'Iran; Maldives; Népal; Pakistan; Sri Lanka
A	Asie occidentale	18	Arabie saoudite; Arménie; Azerbaïdjan; Bahreïn; Chypre; Émirats arabes unis; Géorgie; Irak; Israël; Jordanie; Koweït; Liban; Oman; Qatar; République arabe syrienne; Territoire palestinien occupé; Turquie; Yémen
	Asie orientale	8	Chine; Hong- Kong; Japon; Macao; Mongolie; Corée, République de Corée; Corée, Rép, Populaire Démocratique
эдс	Europe méridionale	15	Albanie; Andorre; Bosnie-Herzégovine; Croatie; Espagne; Macédoine, Ex-République yougoslave de Macédoine; Gibraltar; Grèce; Italie; Malte; Portugal; Saint-Marin; Vatican (Saint-Siège); Slovénie; Yougoslavie, Montenegro
Europe	Europe occidentale	9	Allemagne; Autriche; Belgique; France; Liechtenstein; Luxembourg; Monaco; Pays-Bas; Suisse
	Europe orientale	10	Bélarus; Bulgarie; Fédération de Russie; Hongrie; Moldova; Pologne; République tchèque; Roumanie; Slovaquie; Ukraine

Régions	Régions et Sous-Régions		Pays et territoires composites
	Europe septentrionale	12	Danemark; Estonie; Finlande; Îles Féroé; Îles Svalbard et Jan Mayen; Irlande; Islande; Lettonie; Lituanie; Norvège; Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord; Suède
	Australie et Nouvelle- Zélande 6		Australie; Christmas, Îles (Australie); Cocos (Keeling), iles; Heard et McDonald, iles ; Îles Norfolk; Nouvelle-Zélande
υ υ	Mélanésie 5		Fidji; Îles Salomon; Nouvelle-Calédonie; Papouasie- Nouvelle-Guinée; Vanuatu
Océanie	Micronésie	7	Guam; Îles Mariannes septentrionales; Îles Marshall; Kiribati; Micronésie, États fédérés de Micronésie; Nauru; Palaos
	Polynésie 12		Îles Cook; iles mineures éloignées (Etats-Unis); Îles Wallis- et-Futuna; Nioué; Pitcairn; Polynésie française; Samoa; Samoa américaines; Terres Australes Françaises; Tokélaou; Tonga; Tuvalu
Autros	Pays non défini		Pays non défini
Autres	Pays non relié		Antarctique ; Bouvet, ile

Source: CNUCED, septembre 2022

Annexe 2 : Composition des regroupements économiques régionaux (RER)

RER	Effectif	Pays composites
ALADI		Argentine; Colombie; Paraguay; Bolivie; Cuba; Pérou; Brésil; Equateur; Uruguay; Chili; Mexique; Venezuela
ALENA	3	Canada; Etats-Unis; Mexique
ANASE	10	Brunei Darussalam; Myanmar; Singapour; Cambodge; Philippines; Thaïlande; Indonésie; Lao, Rep, Démocratique Populaire; Vietnam; Malaisie
BANGKOK	6	Bangladesh; Corée, République de Corée; Laos, Rep, Démocratique Populaire ; Chine; Inde; Sri Lanka
CEDEAO		Bénin ; Niger; Ghana; Burkina Faso; Sénégal; Guinée; Cote d'Ivoire; Togo; Liberia; Mali; Cap-Vert; Sierra Leone; Guinée-Bissau; Gambie; Nigeria
CEEAC	11	Cameroun ; République Centrafricaine; République Démocratique Congo; Congo (Brazzaville); Tchad; Rwanda; Gabon; Angola; Sao Tome-et-Principe; Guinée Equatoriale; Burundi
CEMAC	6	Cameroun ; Gabon ; République Centrafricaine ; Congo (Brazzaville); Guinée Equatoriale; Tchad
CEPGL	3	Burundi; République Démocratique Congo; Rwanda,
COMESA	19	Burundi ; Kenya; Rwanda; Angola; Madagascar; Seychelles; Comores; Malawi; Soudan; Djibouti; Île Maurice; Swatini; Egypte; Ouganda ; Zambie; Erythrée; République Démocratique Congo; Zimbabwe; Ethiopie
EURO		Allemagne ; Finlande; Italie; Autriche; France; Luxembourg; Belgique; Grèce; Pays-Bas; Espagne; Irlande; Portugal
CDAA	14	Afrique du Sud; Île Maurice; Seychelles; Angola; Mozambique; Swatini; Botswana; Namibie; Zambie; Lesotho; République Démocratique Congo; Zimbabwe; Malawi; Tanzanie
UE	27	Allemagne ; Luxembourg ; Lituanie; Autriche; Pays-Bas ; Malte; Belgique; Portugal; Pologne; Espagne; Chypre; République Tchèque; Finlande; Danemark; France; Estonie; Slovaquie; Grèce; Hongrie; Slovénie; Irlande; Lettonie; Suède; Italie; Croatie ; Roumanie ; Bulgarie
UEMOA		Bénin; Burkina Faso ; Cote d'Ivoire ; Guinée-Bissau ; Mali ; Niger; Sénégal ; Togo
UFM	3	Guinée ; Libéria; Sierra Leone
UMA		Algérie ; Libye; Maroc; Mauritanie, Tunisie

Source : CNUCED, septembre 2022

Institut National de la Statistique et de la Démographie

Equipe de supervision de ce numéro

Directeur Général : HOUNSA Laurent Mahounou

Directeur Général Adjoint : DAGA Jules

Contrôleur Principal des Opérations : BIAOU Abiona Abraham

Directeur de Publication

Directeur de la Comptabilité Nationale et : ESSESSINOU A. Raïmi

des Statistiques Economiques

Equipe de rédaction de ce numéro

Service des Statistiques Conjoncturelles Unité : Echanges Extérieurs

SOSSOU Clément

Mise en ligne

Directeur des Systèmes d'Information et : CHOGNIKA Ildevert Eudes

des Bases de Données

Pour tous renseignements concernant les échanges extérieurs du Bénin, contacter l'Institut National de la Statistique et de la Démographie (INStaD).

Adresse

01 BP 323, Cotonou, Bénin Téléphone (+229) 21 30 82 44

Fax (229) 21 30 82 46

E-mail : <u>instad@instad.bj</u> Site internet : www.instad.bj

Citation recommandée :

Institut National de la Statistique et de la Démographie (INStaD -Bénin), Bulletin trimestriel du commerce extérieur du Benin : Note de publication, Cotonou, septembre 2022.